



# **GRAND CONSEIL**

## **de la République et canton de Genève**

**PL 13690-A**

*Date de dépôt : 5 janvier 2026*

### **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclément de la loi 13060 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs et du crédit supplémentaire de 1 390 000 francs accordé par la commission des travaux en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève**

*Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio (page 3)*

## **Projet de loi (13690-A)**

**de bouclément de la loi 13060 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs et du crédit supplémentaire de 1 390 000 francs accordé par la commission des travaux en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclément**

Le bouclément de la loi 13060 du 18 mars 2022 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs et du crédit supplémentaire de 1 390 000 francs accordé par la commission des travaux en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (devenue Ecole des musiques actuelles (EMA)), pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève, se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	7 000 000 francs
– Crédit supplémentaire accordé	1 390 000 francs
– Dépenses réelles	<u>8 390 000 francs</u>
<b>Non dépensé</b>	<b>0 franc</b>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio

La commission des travaux s'est réunie le 9 décembre 2025 sous la présidence de M. Grégoire Carasso pour étudier ce projet de loi renvoyé sans débat à la commission des travaux par le Grand Conseil en date du 30 octobre 2025. Que M. Nicola Martinez, qui a assuré la rédaction du procès-verbal, soit remercié pour sa précieuse collaboration. Ont assisté à cette séance M. Matthias Bapst, responsable budget investissements, département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, et M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique ; qu'ils soient également remerciés pour leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission.

### Préambule

Pour mémoire, comme le rappelle l'exposé des motifs du projet de loi 13690, « *la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, est devenue Ecole des musiques actuelles (ci-après : EMA) en 2023. Cette école, sise autrefois à la route des Acacias, compte plus de 500 élèves et 28 enseignantes et enseignants. Elle offre des filières de formation aux musiques actuelles de base, intensive et préprofessionnelle.*

*A la suite d'une rupture de bail en juin 2021, le propriétaire souhaitant détruire et reconstruire l'immeuble du 8, route des Acacias, l'école devait quitter ses locaux de 800 m<sup>2</sup>. [...]*

*La régie ayant annoncé en août 2017 la démolition du bâtiment, la Fondation EMA a cherché une solution de relogement. Des différentes pistes trouvées, le rachat et la transformation du bâtiment de la Radio télévision suisse (RTS) sis 2, passage de la Radio s'est avérée comme la meilleure solution. Elle s'est finalement concrétisée par l'acte de vente signé le 7 mai 2021. [...]*

*Le crédit ouvert par la loi 13060 au titre de subvention cantonale d'investissement visait à doter la Fondation EMA du montant lui permettant de compléter son plan de financement pour l'achat et la transformation des locaux du bâtiment de la RTS sis 2, passage de la Radio.*

*Pour mémoire, il convient de rappeler le coût initialement devisé du projet de 24 000 000 de francs, dont 17 000 000 de francs ont été récoltés par l'institution auprès de tiers privés.*

*Ainsi, le montant de 7 000 000 de francs, versé au titre de subvention cantonale d'investissement à la Fondation ETM, devenue en cours de projet la Fondation EMA, a permis de compléter le financement du projet. »*

## **Audition de MM. Bénédic Fontanet, président EMA (ex-ETM), Stefano Saccon, directeur EMA, Jean-Pierre Duport, directeur Rénovations & Transformations, OCBA / DT et Samy Jost, directeur, service des subventions, DIP, et de M<sup>me</sup> Céline Papasavvas, cheffe de projets, OCBA / DT**

Lors de la séance du 9 décembre 2025, M<sup>me</sup> Papasavvas rappelle que la loi 13060 constitue une subvention versée dans son intégralité, conformément au texte voté. Le montant total s'élève à 8 390 000 francs, comprenant un crédit initial de 7 millions et un crédit supplémentaire de 1 390 000 francs. Elle précise que ce montant représente environ 29% de l'opération totale, incluant l'acquisition et les travaux de rénovation et de transformation. La part dédiée aux travaux correspond à 15,6 millions. En termes de financement, la répartition s'effectue de la manière suivante : 20 millions provenant de fonds privés, 8,39 millions de la subvention de l'Etat et le solde par un emprunt bancaire.

M. Saccon revient sur la dimension qu'a prise l'EMA. Il s'agissait à l'origine d'une petite structure louant des studios aux Acacias alors qu'aujourd'hui, elle fonctionne comme un grand ensemble. Il estime que l'investissement a tout son sens, car il répond à un besoin réel des écoles. Il évoque également la mutualisation des espaces compte tenu du nombre de mètres carrés et de salles entièrement équipées dont dispose l'institution, citant notamment la Geneva School of Digital Arts (GSDA) qui s'est greffée au projet. Il mentionne en outre les activités de location pour des acteurs culturels importants tels que les trois écoles accréditées par le DIP que sont l'EMA<sup>1</sup>, le CMG<sup>2</sup> et l'Ondine<sup>3</sup>, utilisatrices fixes, et les locataires réguliers comme l'OCG<sup>4</sup>, l'OSR<sup>5</sup>, Contrechamps<sup>6</sup>, Lemanic Modern Ensemble<sup>7</sup>, les ADEM<sup>8</sup>, Voix de Fête<sup>9</sup> ou l'AGMJ<sup>10</sup>. En termes d'occupation, les deux salles cumulent 425 jours d'activité, ce qui démontre la nécessité et l'importance d'avoir investi dans ce bâtiment et de poursuivre sa pérennisation.

---

<sup>1</sup> Ecole des musiques actuelles cf. <https://ema.school/>

<sup>2</sup> Conservatoire de musique de Genève cf. <https://cmg.ch/>

<sup>3</sup> Ondine Genevoise cf. <https://www.ondinegenevoise.ch/>

<sup>4</sup> Orchestre de chambre de Genève cf. <https://locg.ch/>

<sup>5</sup> Orchestre de la Suisse Romande cf. <https://www.osr.ch/fr/>

<sup>6</sup> Contrechamps cf. <https://www.contrechamps.ch/fr>

<sup>7</sup> Lemanic Modern Ensemble cf. <https://lemanic-modern-ensemble.net/>

<sup>8</sup> Ateliers d'ethnomusicologie cf. <https://adem.ch/fr/>

<sup>9</sup> Voix de Fête cf. <https://www.voixdefete.com/>

<sup>10</sup> Association genevoise des musiciens de jazz cf. <https://www.jazz-agmj.ch/>

M. Fontanet, quant à lui, se dit heureux d'avoir reçu la subvention qui était nécessaire. Il précise que le bâtiment commence désormais à être pleinement exploité. L'école réunit environ 550 élèves de l'EMA, dont la moitié a moins de 25 ans. S'ajoutent 100 élèves du Conservatoire, 150 élèves de l'Ondine ainsi que d'autres personnes et élèves qui utilisent les locaux. Il souligne que les salles sont très largement sollicitées et que l'école organise des événements internes ou en lien avec l'institution trois à quatre soirs par semaine.

Il rappelle que l'objectif de l'école est que les personnes jouent de la musique devant un public et fassent de la musique ensemble. Il exprime sa satisfaction quant à la subvention reçue, indiquant que les salles et les locaux sont fonctionnels et que les travaux ont été réalisés sans difficulté. Il mentionne qu'il reste à rembourser un emprunt bancaire d'environ 800 000 à 900 000 francs, mais que, pour le reste, l'école fonctionne financièrement et cherche à monter en puissance en matière de productions, concerts et autres activités. Il précise encore que l'intégralité des fonds a été utilisée pour les travaux de rénovation.

### *Questions des députés et députées*

Une députée socialiste souligne la qualité du projet. Elle s'interroge sur les salles de répétition au vu des besoins larges liés aux musiques actuelles et aux différentes formes musicales. Elle se demande donc s'il existe des possibilités de mutualiser certains de ces espaces ou d'imaginer d'autres formes de collaborations dans d'autres parties du bâtiment, en rappelant que l'ensemble du site de la télévision offre des opportunités. Elle souhaite également savoir comment les intervenants envisagent ces perspectives et les mutualisations à venir.

M. Saccon indique que l'institution reste ouverte à toute demande. Il précise que la HEM a un besoin important de locaux, mais qu'il serait possible d'ouvrir des salles de travail aux étudiants de la HEM en fin de semaine, lorsque les salles sont moins sollicitées. Il souligne toutefois qu'il existe encore une phase d'apprentissage liée à la gestion d'un lieu, activité différente de la gestion d'une école. Il mentionne le studio d'enregistrement particulièrement unique en Europe, comprenant cinq salles séparées, une régie opérationnelle et un espace de 1000 m<sup>2</sup>. Il relève que l'école mise fortement sur cet outil pour attirer des productions à rayonnement national ou international, et qu'il est convaincu que la présence de personnalités de renom constitue un atout pour les élèves. Il précise enfin que l'institution travaille actuellement sur la question de l'exploitation de ce studio.

M. Fontanet souligne pour sa part qu'il est important de ne pas se cannibaliser. Il rappelle que l'école compte aujourd'hui 550 élèves, soit 150 de plus qu'il y a quelques années, et qu'elle pourrait en accueillir davantage si le DIP était plus généreux. Il insiste sur la nécessité de conserver une marge de manœuvre pour l'évolution de l'effectif. L'accueil d'autres institutions ou d'autres écoles est plus complexe, car la mutualisation des salles pose des contraintes, notamment du fait que les élèves de moins de 25 ans viennent principalement en fin de journée. L'école a l'intention de mettre davantage l'accent sur les activités destinées aux adultes.

Il réaffirme toutefois que des possibilités existent et que l'institution reste ouverte à toute forme de collaboration. Il cite par exemple l'implication de M. Saccò dans diverses associations organisant des festivals et autres événements, soulignant que l'école cherche à encourager ces partenariats autant que possible tout en veillant à ne pas se mettre elle-même en difficulté compte tenu de la forte demande dans son domaine d'activité.

Cette même députée demande si le studio d'enregistrement peut être ouvert à d'autres professionnels. M. Fontanet répond que les salles peuvent effectivement être louées. Il précise que les deux salles principales, le studio Ansermet et le Chaudron, sont accessibles en location selon certaines conditions. Il ajoute que le studio d'enregistrement correspond à une partie des salles du rez-de-chaussée, reliées entre elles et connectées à une même régie, permettant également la captation visuelle.

M. Fontanet conclut cette audition en remerciant le DT, le DIP, la commission des travaux et le Grand Conseil pour leur confiance, indiquant que tous sont les bienvenus aux divers événements et concerts, que ce soit en tant que public ou comme élèves.

## Délibération

Sans autres commentaires quant au fond, la commission des travaux se propose de passer au vote du présent projet de loi.

### *Vote en premier débat*

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 13690 :

**L'entrée en matière sur le PL 13690 est acceptée par 14 voix, soit à l'unanimité des membres présents :**

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR et 2 UDC)

Non : -

Abstentions : -

***Vote en deuxième débat***

Le président met aux voix le titre et le préambule :

**Pas d'opposition, adopté.**

Le président met aux voix l'art. 1 Bouclement :

**Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté.**

Le président met aux voix l'art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat :

**Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté.**

***Vote en troisième débat***

Le président met aux voix le PL 13690 dans son ensemble :

**Le PL 13690 est adopté par 14 voix, soit à l'unanimité des membres présents :**

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR et 2 UDC)

Non : -

Abstentions : -